

## Résonance, avril 2021

### Questions-réponses

## Questions diverses

**Sénat : réponses qui viennent d'être apportées à des questions écrites.**

**I - Respect des droits des familles lors des cérémonies de crémation**

**Question écrite n° 20811 de M. Jean-Pierre Suur (Lairt - SE), publiée dans le JO Sénat du 18/02/2021 - page 1065**

M. Jean-Pierre Suur appelle l'attention de Mme la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sur les conditions dans lesquelles les opérations de crémation sont effectuées au sein des crématoriums et sur le respect des droits des familles de défunt à cet égard. L'article D. 2223-101 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que la partie publique d'un tel crématorium comprend [...] une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four de crémation.

La rédaction même de cet article induit que les membres de la famille proche du défunt doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, assister à l'introduction du cercueil dans le four de crémation au sein de la salle aménagée à cet effet. Or il se trouve que, dans un certain nombre de crématoriums, cela s'avère impossible, les familles proches se voyant refuser cette possibilité quand elles le demandent, ou n'en étant pas informées, ou la configuration des lieux ne le permettant pas.

Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer que les membres des familles proches doivent pouvoir, dans tous les cas, assister au sein de la salle aménagée à cet effet, à l'introduction du cercueil dans le four de crémation, dès lors qu'elles en font la demande. Il lui fait observer à cet égard que, sans précision complémentaire, la notion de présentation visuelle peut se traduire par le biais d'une caméra, ce qui rend de fait, visuelle cette phase de la cérémonie, bien qu'elle soit cruciale pour un certain nombre de familles; en

... la présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four de crémation peut être, selon l'option retenue par la collectivité délégante ou gestionnaire du crématorium lors de sa conception, directe [...] ou indirecte...

effet, bornée à un écran, elle disposait totalement de l'espace intime, et cette rupture physique du contact visuel peut dissocier certaines familles d'assister à ce moment crucial; elle peut, en outre, se traduire par des processus attestés comme le catapultage et le basculement du cercueil, la caméra étant fixée à l'aplomb de celui-ci et la salle soigneusement phoniquement.

Il lui demande en conséquence de bien préciser, pour éviter toutes ces dérives, qu'il faut entendre visuellement comme le fait de voir concrètement l'introduction du cercueil dans le four de crémation, et non par le truchement d'un film présentant celle-ci totalement ou partiellement. Il lui demande, enfin, s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable et conforme à l'esprit de la loi que les gestionnaires d'un crématorium soient dans l'obligation d'informer systématiquement les familles de cette possibilité et, si tel est le cas, quelles dispositions elle compte prendre à cet effet.

**Réponse du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, publiée dans le JO Sénat du 15/03/2021 - page 1983**

Conformément à l'article D. 2223-101 du CGCT, lorsqu'il y a crémation, les proches du défunt ont la possibilité

Il revient au conseiller funéraire d'informer la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de ce droit lors de l'organisation des obsèques, puis au maître de cérémonie d'en informer l'assistance le cas échéant.